



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 16 novembre 2017
Séance du 23 novembre 2017

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : JACQUEL-VOLKMAR Claire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean-Pierre, BURGER Éric, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, JACQUEL-VOLKMAR Claire, REBER Philippe, SPEICH Nicolas
Absents : MATHIS Toni donne pouvoir à SPEICH Nicolas

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 23 octobre 2017
- 3) Loyers logements communaux 2018
- 4) Budget – Décision modificative
- 5) Demande de subvention
- 6) Divers

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la signature de la convention fourrière avec la SPA. **Accepté à l'unanimité.**

1/ 3.3 Locations Loyers logements communaux 2018

DCM52-2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de fixer les loyers des logements communaux pour l'année 2018 comme suit :
 - 450 Euros (quatre cent cinquante) avec une avance de charge de 60€ (soixante euros) par mois à compter du 01.01.2018 pour le logement de la salle plurifonctionnelle loué à Madame CLERGET.
 - 330 Euros (trois cent trente) par mois pour le logement de l'école maternelle loué à Madame GAHR.
 - 440 Euros (quatre cent quarante) par mois pour le logement de la gare loué à Monsieur BALTZER.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

2/ 7.1 Décision budgétaire Décision Modificative en non valeurs

DCM53-2017

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par Mme la Trésorière de Hochfelden concernant des titres relatifs à la chasse 2014 dont elle n'a pas pu réaliser le recouvrement, le Conseil Municipal avait prévu 4 878 € au compte 6815 (dotations aux provisions pour risque) du Budget Principal.

Considérant que les admissions en non-valeur sont à imputer au compte 6541

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|---|-----------|
| Article 6815 (Dotation aux provisions pour risques) | - 4 878 € |
| Article 6541 (Créances admises en non valeurs) | + 4 878 € |

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ces modifications budgétaires.

Adopté à l'unanimité

3/ 7.5. Subventions Subventions aux associations 2017

DCM54-2017

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà positionné pour l'attribution des subventions aux associations 2017 cependant il explique que l'Association des parents d'élèves « les Herissons du Pays de la Zorn » a sollicité une aide financière pour s'approprier une identité visuelle, un logo.

Considérant les engagements de cette association au niveau de l'encadrement des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser 200 € à l'Association de parents d'élèves « Les Hérissons du Pays de la Zorn » pour l'exercice 2017

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2017

Adopté à l'unanimité

4/ 7.5. Subventions Convention fourrière SPA

DCM55-2017

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été confrontée à plusieurs reprises à des problèmes d'animaux errants en 2017.

Il propose au Conseil Municipal de signer une convention « Fourrière » avec l'association de Société Protectrice des Animaux de Saverne et Environs pour que cette dernière intervienne pour récupérer l'animal errant.

La signature de cette convention engage la Commune à verser annuellement 0,65 € par habitant à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature de la convention « Fourrière » avec l'association de Société Protectrice des Animaux de Saverne et Environs à compter de 2018
- **APPROUVE** le tarif annuel de 0,65 € par habitant, révisable à chaque échéance de la convention
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité
